

53 MESURES POUR L'EAU

PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION
RESILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU



Un plan construit au tour de 3 enjeux structurels

1. Organiser la SOBRIÉTÉ des usages pour tous les acteurs

- Compter
- Planifier
- Economiser

2. Optimiser la DISPONIBILITÉ de la ressource

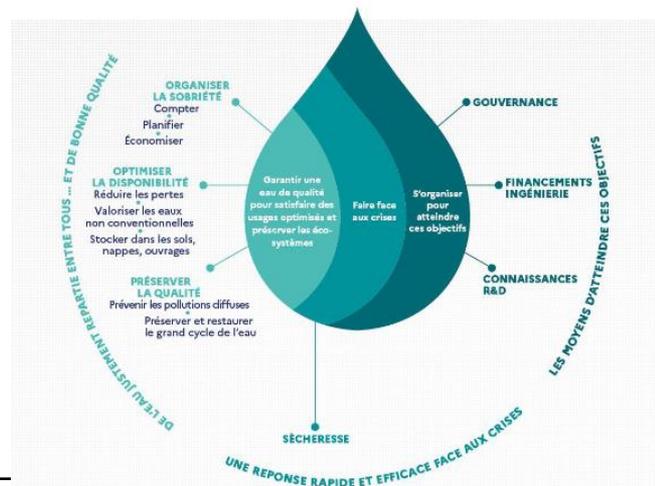
- Lutter contre les fuites
- Valoriser les eaux non conventionnelles
- Améliorer voire développer le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages

3. Préserver la QUALITÉ de l'eau

- Prévenir les pollutions diffuses
- Préserver et restaurer le grand cycle de l'eau

Avec des moyens à la hauteur de ces enjeux

Et des actions pour mieux gérer les crises sécheresse



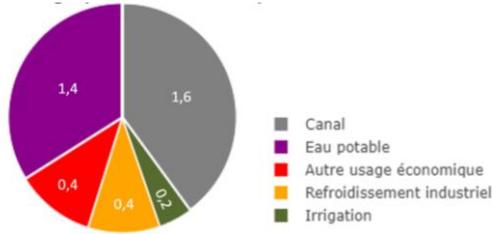
Caractère de la démarche

- **Répondre à l'urgence** : rectifier la trajectoire d'ici 2030 ⇒ **un calendrier serré.**
 - **Une planification atypique** : une planification au sens « plan d'actions » concrètes : SRADDET, PCAET, SCOT etc.. ⇒ non concernés ;
 - **Objectif** : traiter du volet décarbonation et du volet ressources et biodiversité ;
 - **Un cadre de coordination de l'action** : valorisation des dynamiques existantes sur le territoire, articulation des démarches en cours
 - **Une volonté d'opérationnalité** : recensement des projets partis, évaluation de la trajectoire économie de MteqCO₂, identification des projets nouveaux...
 - **Une démarche itérative** : révision annuelle , implémentation de nouveaux considérants au fur et à mesure que les lois cadres sont adoptées, révision de la trajectoire.
-

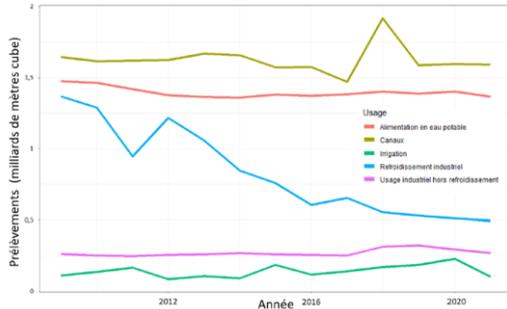
53 mesures à mettre en œuvre d'ici 2027 Sobriété

Mesure 9 : Chaque bassin, dans le cadre de l'actualisation des plans d'adaptation au C.C adoptés en 2016, précise sa trajectoire de réduction des prélèvements - approbation en CB, octobre 2023

Volume prélevé par usager en 2019 (milliards de m³)



Evolution des prélèvements par usager entre 2009 et 2019 (milliards de m³)



Usage		Cible
Alimentation en eau potable	➔	14 %
Prélèvements industriels, hors refroidissement	➔	4 %
Prélèvements agricoles	➔	-

Mesure 10 : Objectifs chiffrés de réduction des prélèvements dans SAGE et PTGE

Mesure 11 : Mettre fin progressivement aux autorisations de prélèvement au-delà du soutenable dans les bassins versants en déséquilibre

*En cours : Etudes de VP approche simplifiée et/ou HMUC
Clé de répartition par usage approuvée en CLE*

10

- ◆ **Etudes sur les volumes prélevables en étiage**
Appel à projets ouvert du 15 mars au 30 septembre 2024
Public visé : collectivités, Etat
Taux d'aides allant jusqu'à 100%
-

Mesure 12 : installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés

💧 **Expérimentation sur 2 territoires de la mise en place de télécompteurs**

Identification de territoires expérimentaux, pour organiser la télérelève de l'ensemble des usages, pour la gestion d'une même ressource

Public visé : groupement de collectivités, syndicats d'irrigants, OUGC

Taux d'aides allant jusqu'à 80%

12

Mesure 4 : Accompagnement des acteurs agricoles dans leurs démarches de sobriété et de réduction des prélèvements

4

Mesure 6 : incitation à la sobriété pour tous

Mesure 7 : kits hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie

- Soutien aux campagnes de communication auprès des citoyens et des ménages, y compris kits hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie

Public visé : collectivités menant des actions groupées

Taux d'aide allant jusqu'à 60% en zone de tension

6-7

Mesure 42 : faciliter une politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires

- Soutien aux études de tarification du service d'eau potable

Public visé : collectivités et syndicats gestionnaires

Taux d'aide allant jusqu'à 50%

42

Mesure 1 : plan de sobriété pour les acteurs économiques

Mesure 2 : accompagnement des industriels (liste nationale de 50 sites)

1

• Mobiliser les entreprises dans leurs efforts d'économies d'eau

2

• Renforcer la mobilisation des acteurs en faveur de la sobriété, notamment les 7 sites industriels du bassin identifiés en liste nationale pour la réduction des prélèvements

Public visé : tous acteurs économiques

Taux d'aide : au maximum de l'encadrement communautaire, soit de 60 à 80% des études

Mesure 14 : Investissement pour la réduction des fuites

- 
- **Soutien aux actions de réduction des fuites et de sécurisation de l'approvisionnement**
Public visé : 2 listes nationales : 16 collectivités identifiées pour rendement insuffisant et 122 collectivités pour difficultés rencontrées en période de sécheresse 2022 et +
Taux d'aide de 40% à 60% des études et travaux

Mesure 18 : Réutilisation des eaux non conventionnelles

- 
- **Réutilisation des eaux non conventionnelles**
L'agence est partenaire de l'appel manifestation d'intérêt à destination des collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles.
Public visé : collectivités expérimentatrices, sur les 45 stations d'épuration littorales potentiellement concernées
Taux d'aide allant de 50% à 80% (selon type d'études)
-

Qualité eau et écosystèmes

Mesure 27 : Captages d'eau destinée à la consommation humaine

- ◆ Encourager le déploiement de filières à bas niveaux d'intrants

Soutenir les initiatives locales

Public visé : agriculteurs, acteurs filière

Taux d'aide : jusqu'à 80%

27

- ◆ Soutien à la préservation de la ressource en eau pour l'AEP

Soutien à la mise en place de PGSSE

Poursuite du déploiement de PSE - Renforcement du financement de MAEC pertinentes

Public visé : collectivités et syndicats gestionnaires d'eau

Taux d'aide allant jusqu'à 80% et même 100% pour les PSE opérés par des collectivités

23

Mesure 29 : mise aux normes des stations d'épuration prioritaires

- ◆ Accompagnement à l'amélioration des systèmes d'assainissement prioritaires

Public visé : 400 systèmes d'assainissement avec non-conformités locales (DCE)

Taux d'aide allant jusqu'à 60% de subvention et 20% d'avances

29

Autres mesures démarrées en 2023 (niveau régional)

Mesure 30 : Chaque bassin identifie 10 projets d'opérations phares pour mise en œuvre de SAFN pour lutter contre la sécheresse, les inondations, le CC

Mesure 33 : Instituer une CLE ou Projet de territoire organisant le partage de la ressource

Mesure 34 : Modernisation des SAGE

Simplification du fonctionnement des CLE + Confortement de la portée du règlement des SAGE
=> réglementaire

Autres mesures démarrées en 2023 (niveau national)

Mesure 37 : Intégration de représentants d'usagers de l'eau et de la jeunesse au CNE

Mesure 41 : Mise en place d'une nouvelle offre d'Aqua-prêts par la banque des Territoires.

Mesure 43 : Saisine du CESE pour émission de recommandations relatives à la tarification progressive de l'eau

***FDR Régionale Quantitatif** : Réalisation et mise à disposition des collectivités d'une fiche pratique Tarification progressive basée sur l'expérimentation de la CUD.*

Fait

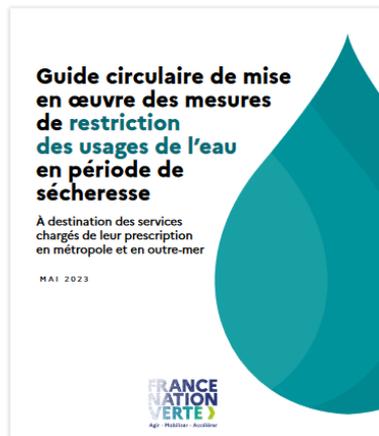
Mesures Terminées en 2023 (Sécheresse)

Mesure 50 : Déploiement de Vigieau
(<https://vigieau.gouv.fr>) effectif depuis juillet 2023



Mesure 51 : Guide national des restrictions
d'usage de l'eau Version 2

Mesure 52 : Outils d'aide à la décision au
niveau national et local (partiellement) :
déploiement de Synapse depuis mi-mai
pour la gestion de crise



MERCI POUR VOTRE ATTENTION